

**Voici les réponses apportées par la Mairie, suite aux questions posées par des parents avant le conseil d'école (questions d'ordres périscolaires, n'étant pas mises à l'ordre du jour du conseil d'école):**

- *Le parking à vélos n'est pas très accessible à sa situation actuelle. De plus, il est souvent complet aux beaux jours. Serait-il possible de le déplacer et de mettre des emplacements supplémentaires pour les vélos."*

Le parking à vélos a déjà plusieurs fois changé de place. Sa place actuelle ne semble pas très accessible mais cet endroit (moins visible) est plus sécurisé. Cela évite donc des dégradations sur les vélos (cela s'est déjà produit certaines fois).

Le déplacer est possible mais n'est pas forcément envisagée pour une question de sécurité. Il serait peut être bien de recueillir l'avis de d'autres parents à ce sujet.

Si effectivement, tous les utilisateurs du parking à vélo sont du même avis, il faudra revoir son positionnement.

En ce qui concerne des emplacements supplémentaires, cela est tout à fait possible. Il faudra voir ce qu'il en est aux beaux jours.

- *Que vont faire les enfants pendant le temps de TAP de 30 minutes ? Qui va les encadrer ? Où se déroulera ce temps de 30 minutes ? Les groupes seront constitués de combien d'enfants ?*

Pendant le temps de TAP de 30 minutes, il est envisagé que les enfants fassent des activités calmes (lecture, jeux de société, relaxation , repos... ).

Les enfants seront encadrés par les agents communaux ( les mêmes agents qu'aujourd'hui) : ceux qui les encadreront sur les temps de TAP d'une heure.

Ces temps de TAP de 30 minutes se dérouleront dans les locaux de l'école ( classes ou locaux périscolaires : garderie, salle TNI, salle de motricité...) : cela est à déterminé et à affiner d'ici la fin de l'année scolaire.

Enfin, les groupes seront constitués du même nombre d'enfants que les groupes qui auront TAP une heure en fin de journée. Ce sera les mêmes groupes (en début d'après midi sur 30 minutes et en fin de journée sur 1 heure). Comme aujourd'hui, le taux d'encadrement sera respecté (maximum : 18 enfants par groupe) . Cette année, les groupes TAP élémentaires ne dépassent pas 16 enfants.

- *La Mairie envisage-t-elle d'étudier une nouvelle tarification de la cantine et de la garderie ? Envisage-t-elle d'appliquer le quotient familial par exemple ?*

La mairie n'envisage pas à court terme une nouvelle tarification de la cantine et de la garderie.

En ce qui concerne la garderie, il y a déjà eu la question sur la possibilité d'une garderie au quart d'heure, mais cela demande une étude et un travail au préalable (voir compte-rendu du conseil d'école de juin 2015). Il avait notamment été dit que la garderie de Québriac n'avait pas augmentée depuis la rentrée scolaire 2007 (0.95 cts la demi-heure et 0.90 cts en 2006). Il avait été également souligné que le compte de la garderie n'était plus équilibré depuis 3 ans et qu'il y avait une perte pour la commune, alors que ce compte était équilibré avant (le but n'étant pas que ce compte s'équilibre forcément car la garderie est un service pour les familles).

Pour la cantine, le repas enfant est à ce jour au prix de 3.50 euros (3.40 euros en septembre 2013 et 3.50 euros depuis septembre 2014). Il n'y a pas eu d'augmentation en septembre 2015, malgré l'évolution de la cuisine sur site (mise en place en septembre 2014) : produits frais, locaux, bio, .. ; entraînant des coûts plus importants pour la Municipalité. De plus, l'effectif baissant, le coût de revient du repas augmente puisque les charges fixes, elles, ne baissent pas (salaire des agents...). Au vu de ces éléments, il sera difficile de baisser le prix du repas, l'objectif étant de continuer à privilégier la qualité des produits à la cantine et « le fait maison ».

Il faut savoir que c'est la commission école qui doit travailler sur ces sujets d'ordre périscolaires. Depuis la réforme des rythmes scolaires, la commission école a été remplacée par le comité de pilotage rythme scolaire.

La commission école va être remise en place dès que possible (après l'été) et devra se saisir de ces questions. Si ces questions sont posées par des familles, il faudra associer à la commission école communale des parents (2-3 parents le souhaitant), afin d'étudier ces questions de tarification et de repas mais également tout autres questions d'ordre périscolaires.

Les parents souhaitant s'investir dans cette commission peuvent se manifester auprès de la Mairie ou de leurs délégués de parents.